

CERTIPHYTO OPERATEUR PRIMO-CERTIFICAT

2 jours de formation pour acquérir votre certificat
Certiphyto Opérateur

PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Code certification :

RS 2623

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2623/>

- La Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or est habilitée par la DRAAF BFC pour vous former au Certiphyto, qui permet d'acheter et d'appliquer les produits phytosanitaires. Le Certiphyto est valable 5 ans.
- Taux d'obtention du certificat suite à notre formation : 100%

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faire évoluer ses pratiques et acquérir les bons réflexes en matière de manipulation et utilisation de produits phytosanitaires. Obtenir le Certificat d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie Opérateur.



Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or

1 Rue des Coulots – CS 70074
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 68 66 00
Fax : 03 80 68 66 09
accueil@cote-dor.chambagri.fr
www.cote-dor.chambagri.fr

Pôle Agricole de Pouilly en Auxois

Route d'Arnay le Duc
21320 CREANCEY
Tél : 03 80 90 89 09
Fax : 03 80 90 76 14

Antenne de Châtillon

24 Avenue Navoizat
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tél : 03 80 91 06 76
Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation afin d'envisager les aménagements possibles

	Contenu
J1 matin	Les principales voies de contamination et les moyens de réduire les risques La dangerosité des produits, les voies de pénétration, les conduites à tenir en cas d'intoxication Le devenir des produits phytosanitaires dans l'organisme : stockage / élimination, mesures de prévention et de protection
J1 après-midi	Rappel des différentes réglementations qui s'appliquent Lois Grenelle 1 et 2 Plan écophyto 2018, Définition des PP - AMM, Transport et stockage des PP, Consignation d'utilisation
J2 matin	Appréhender les stratégies visant à limiter le recours aux PP et techniques alternatives Moyens agronomiques pour lutter contre les adventices et ravageurs, Seuils de nuisibilité, AOD et choix des produits
J2 après-midi	Risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et identification des moyens de réduction des risques Pollutions diffuses et ponctuelles, local phyto, aire de remplissage, gestion des effluents et des déchets

PUBLIC CIBLE / PRE REQUIS

Salarié(e) ou associé(e) d'exploitation, chargé de l'utilisation, de la mise en œuvre et / ou de l'application des produits phytopharmaceutiques. Pas de pré-requis.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation et explication, exemples et cas concrets, questions / réponses
Vérification des connaissances à l'issue de chaque module

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Echanges entre les stagiaires, ateliers
Test à la fin de la session (QCM 20 questions)
Auto-positionnement des compétences

DUREE : 2 jours / 14H

TARIF

Ayant droit VIVEA : 0.00 €
Autre public : 15 € / heure de formation**

***Voir dernier appel à cotisations MSA pour les cotisants VIVEA / Se rapprocher du conseiller PPP Référent pour les porteurs de projet à l'installation**

****Consultez votre fonds d'assurance formation / opérateur de compétences**

Formation éligible au Compte Personnel Formation (210 € pour les 2 jours de formation).

Pour vous inscrire :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/18210004000027_CertiphytoPrimoOperateur/18210004000027_certiphytoprimooperateur



INTERVENANTS

Conseillers en productions végétales, environnement et prévention

DATES - HORAIRES - LIEUX

Contactez-nous : **Marine ROUECHE 06 74 33 21 31** marine.roueche@cote-dor.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.

Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 80,64 €* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.

*Montant basé sur le SMIC horaire au 1er mai 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18210004000027
APE 9411Z
N° existence OF :
2621P001021

